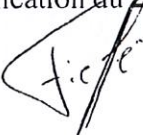



<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du Calvados Arrondissement de Caen</p>	<p align="center">EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Commune de SOIGNOLLES 14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 21 / 11 / 2023</p> <p><u>Date de convocation :</u> 31 / 10 / 2023</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 10 Présents : 6 Absents : 4 Votants : 7</p>	<p>Le 6 novembre 2023 à 20h30. Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mr LEBOYER Hugues, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mme PERREE Edwige, Mr GAUCHET Bruno, Mme HAMELIN Jocelyne.</p> <p>Mme DELALANDE donne procuration à Mme HAMELIN Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Étaient absents excusés : Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr MENARD Bruce.</p> <p>Mr GAUCHET a été désigné comme secrétaire de séance.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2023-025 Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2022</p>	<p>L'article L.2224-5, du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 – art.31, impose au maire l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.</p> <p>Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.</p> <p>Après présentation de ce rapport, il est proposé au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De PRENDRE acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) 2022 <p><u>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De PRENDRE acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) 2022.
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le 21/11/2023 et publication ou notification du 21/11/2023</p> 	<p>Fait et délibéré le 06 novembre 2023</p> <p>Le secrétaire de séance, Bruno GAUCHET</p>  <p>Le maire, Patricia FIEFFÉ</p> 